

JA
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 85-431 du 21 Octobre 1985

portant nomination de Directeurs provinciaux de la Sécurité Publique au sein du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 85-396 du 20 Septembre 1985 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République ;
- VU le décret N° 84-476 du 17 Décembre 1985 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale ;
- SUR décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin en sa séance des 1er et 8 Octobre 1985 ;
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 16 Octobre 1985,;

D E C R E T E :

Article 1er.- Les personnes dont les noms suivent sont nommées dans les fonctions ci-après, au sein du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale :

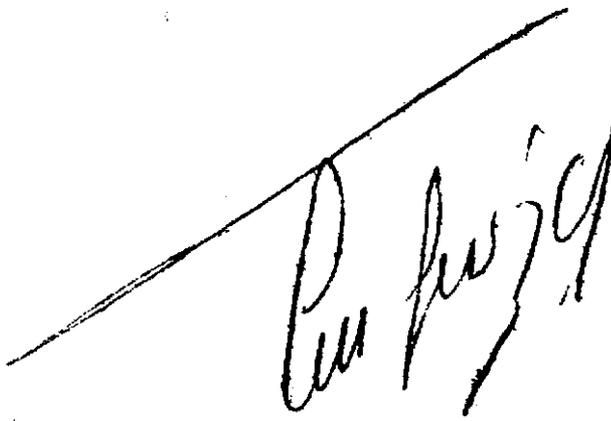
- Directeur Provincial de la Sécurité Publique de l'Atacora : Camarade Cocou L. SEMEGAN ;
- Directeur Provincial de la Sécurité Publique du Borgou : Camarade Sébastin OJIMASSE ;
- Directeur Provincial de la Sécurité Publique du Mono : Camarade Tchouso GADO.

.../...

Article 2.- Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

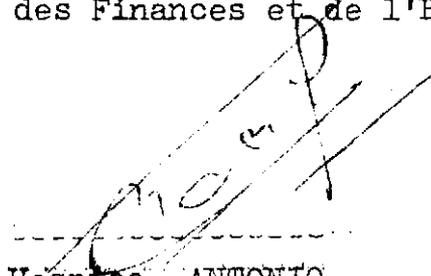
Fait à Cotonou, le 21 Octobre 1985

Pour le Président de la République,
le Président du Comité Permanent de
l'Assemblée Nationale Révolutionnaire,
chargé de l'intérim,



Romain VILON-GUEZO

Le Ministre des Finances et de l'Economie,



Hospice ANTONIO

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 SGCEN 4 CPC 6 ANR 6 PPC 2 MISPA 8
MDFAP 4 AUTRES MINISTERES 13 CEAP/MONO-CEAP/ATACORA-CEAP/BORGOU 6
AUTRES CEAP 3 CAB/MIL 2 EMG/FAP 2 EM/FSP 2 DSI 2 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 3
DCCT-ONEPI-GDE CHANC. 2 DB-DCF-DSDV-DI-DTCP 10 BN-DAN 4 UNB-FASJEP 2
BCP 1 JORPB 1.-